



Salaire et prime, association 1901

Par laulau, le **02/12/2008** à **18:03**

Voici le contexte:

création d'une association 1901, activité "cabinet conseil aux entreprises dans le cadre du développement durable", donc prestations intellectuelles ponctuelles.

Questions:

peut on fonctionner comme une société de portage vis à vis des intervenants (contrat client, fiche de paye collaborateur) ?

En tant que président bénévole de l'association, puis je percevoir un % du CA en tant qu'apporteur d'affaire, dont le montant annuel serait à déclarer (ou non si considéré comme prime) sur ma feuille d'imposition.

Avec mes remerciements

Laurent